



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2680

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etudes visant à l'amélioration de la performance interne de la Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2680**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Etudes visant à l'amélioration de la performance interne de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de l'évaluation et de la performance (DEP) a lancé un accord-cadre qui porte sur des prestations d'études visant à l'amélioration de la performance interne de la Communauté urbaine de Lyon et comporte 4 lots :

- lot n° 1 : audits fonctionnels et organisationnels. Cette prestation consiste à agir sur des dysfonctionnements, améliorer les organisations, redéfinir le positionnement de certaines entités ou diagnostiquer la conformité des procédures et activités. Le champ d'application de cette mission est très varié et concerne potentiellement les relations fonctionnelles, la production de services ou d'équipements, l'utilisation des ressources, les outils utilisés ou les pratiques professionnelles,

- lot n° 2 : analyses et formalisation des processus. Cette prestation consiste à reconfigurer ou formaliser des processus de réalisation, de management et de support, en mettant en œuvre les stratégies et méthodes de représentation utilisées par la DEP. Ce travail vise à améliorer la performance des activités sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience. Il vise, également, à améliorer le pilotage, le management et la gouvernance interne, dans un objectif de sécurisation, de transfert de connaissance et d'accompagnement au changement,

- lot n° 3 : conseil en stratégie, en organisation et en ressources humaines. Cette prestation concerne la mise en place de méthodologies et outils de gestion adaptés pour optimiser la réalisation des projets, les organisations et pratiques professionnelles. Le contexte de l'intervention devra être pris en compte de manière à proposer des développements compatibles avec les niveaux de maturité atteints et les moyens disponibles,

- lot n° 4 : missions d'évaluation et de contrôle. Cette prestation concerne la mise en place d'un dispositif d'évaluation comparant les résultats aux objectifs afin de définir des corrections et évaluations. L'évaluation pourra intervenir à différents moments dans la vie d'un projet : *a posteriori* pour une évaluation une fois la prestation réalisée, *a priori* pour évaluer la faisabilité d'un projet, en continu pour réorienter un projet.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de cet accord-cadre.

Chaque lot ferait l'objet de marchés subséquents à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Chaque lot ne comporterait aucun engagement de commande minimum ni maximum.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation et dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 novembre 2011, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : audits fonctionnels et organisationnels : Deloitte Conseil, Kurt Salmon, Altime associates et BPI,
- lot n° 2 : analyses et formalisation des processus : KPMG, Deloitte Conseil, SCA Consult et Ikesol,
- lot n° 3 : conseil en stratégie, en organisation et en ressources humaines : SCA Consult, KPMG, Kurt Salmon et Algae consultants,

- lot n° 4 : missions d'évaluation et de contrôle : Kurt Salmon, SCA Consult, Mensia Conseil et Quam Conseil.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre de prestations pour les études visant à l'amélioration de la performance interne de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : audits fonctionnels et organisationnels : Deloitte Conseil, Kurt Salmon, Altime Associates et BPI,

- lot n° 2 : analyses et formalisation des processus : KPMG, Deloitte Conseil, SCA Consult et Ikesol,

- lot n° 3 : conseil en stratégie, en organisation et en ressources humaines : SCA Consult, KPMG, Kurt Salmon et Algae Consultants,

- lot n° 4 : missions d'évaluation et de contrôle : Kurt Salmon, SCA Consult, Mensia Conseil et Quam Conseil.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 617 800 - fonction 020, pour un montant estimatif global de l'ordre de 700 000 € HT, tous lots confondus, sur 4 ans.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.